ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Moselle

SUD MESSIN
Communauté de communes

PROJET EDUCATIF

2023 – 2024

Fiches d'identité de la CCSM

Communauté de Communes du Sud Messin

Siège : 2 Rue Pilâtre de Rozier 57 420 GOIN

Téléphone : 03 87 38 04 10

Site internet : https://www.sudmessin.fr/

Les correspondants du projet sur le territoire

TORLOTING Brigitte

Présidente de la CCSM

GRUNFELDER Jean Marc

Vice-Président de la CCSM Chargé de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Durée du Projet : Septembre 2023 à Août 2024

Avant - propos

La CCSM souhaite garantir la présence et la qualité des services publics par l'attractivité, l'aménagement et le développement d'un territoire, notamment en milieu rural. Parmi ces services essentiels au dynamisme des territoires peuvent être cités, les services d'accueil périscolaire et extrascolaire. En effet, il est à souligner une forte demande des parents en matière d'accueils périscolaires considérant notamment que les horaires scolaires correspondent rarement à ceux de l'activité professionnelle d'un adulte.

Neufs accueils périscolaires sont recensés sur le territoire, certains sont gérés par des associations et d'autres en régie (Fleury/Pouilly, Vigny, Sillégny/Pommérieux, Verny, Cheminot, Louvigny, Rémillly, Pournoy La Grasse et Solgne).

Ce projet éducatif vise à harmoniser les différents accueils périscolaires et extra scolaires régie par la CC. du Sud Messin et insuffler une dynamique de partenariats que ce soit au niveau des accueils périscolaires ou extrascolaires.

Ce projet éducatif permettra :

- Aux familles de mieux connaître les valeurs et les objectifs de la CC du Sud Messin
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs
- Aux fonctionnaires de la DDCS de repérer les intentions éducatives développées au sein des différents projets

Tous les partenaires et intervenants doivent être partie prenante de ce projet et s'impliquer dans sa mise en œuvre. Il appartient donc aux équipes éducatives de développer ces objectifs dans le cadre du projet pédagogique adapté à leur site. Afin que les familles en soient informées et pour qu'elles agissent en connaissance de cause, le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure où elles inscrivent leurs enfants est disponible en consultation sur place et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes du Sud Messin.

SOMMAIRE

I- Présentation Générale 5
1) La Communauté de Communes du Sud Messin 5
2) Les accueils péri et extrascolaires 6
3) Organisation et horaires des sites sur le temps scolaire .7

II- Les priorités d'action 8
1) Les enjeux
2) Les orientations, objectifs et actions.....9

III- Les moyens.....10
1) Les moyens humains
2) Les moyens matériels
3) Les moyens financiers

IV- Modalités spécifiques .....

V- Evaluation.....11

VI- Conclusion.....11

I Présentation Générale

1) La Communauté de Communes du Sud Messin

La Communauté de Communes du Sud Messin est née le 1er janvier 2014 suite à la fusion des Communauté de Communes de l'accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine, de Rémilly et Environs et du Vernois, avec la volonté partagée d'engager, à l'échelle du Sud Messin, la création d'une collectivité au périmètre et aux moyens lui permettant de faire face aux enjeux à relever pour le développement et l'aménagement de son territoire.

Ainsi, la CC du Sud Messin regroupe aujourd'hui 34 Communes et environ 16 000 habitants (au 1er janvier 2018).

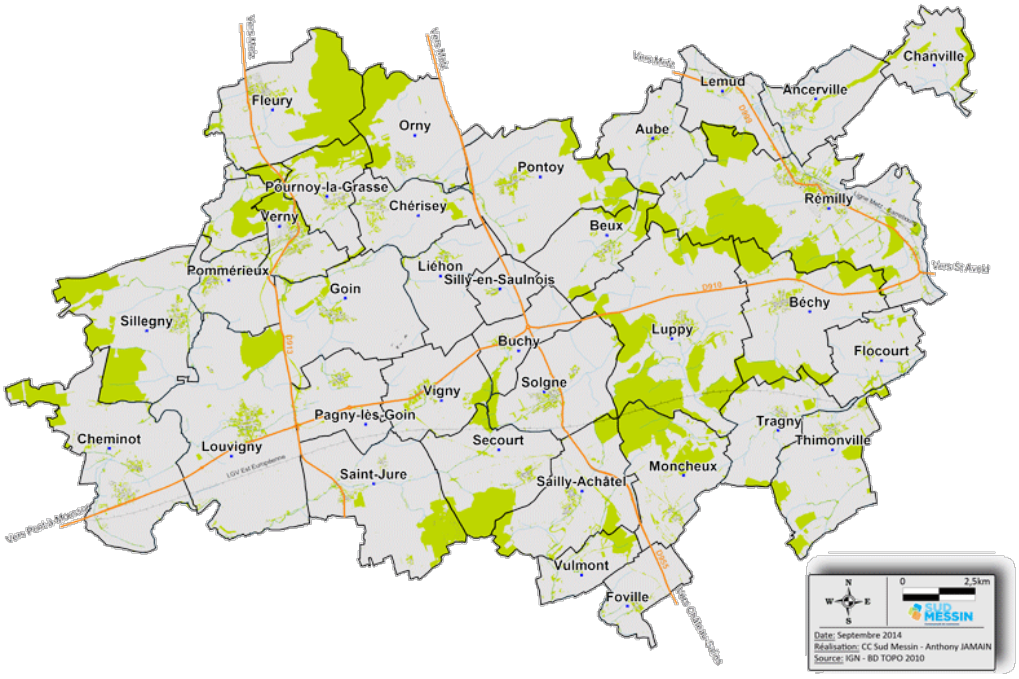

Au-delà d'un simple regroupement de communes voisines, la communauté de communes vise à définir et mettre en œuvre un projet global de développement harmonieux de son territoire au bénéfice :

- des habitants, par le renforcement d'une offre de services de qualité ;
- du milieu économique, par la création de conditions optimales d'accueil d'activités et donc de création d'emplois ;
- des communes, par le développement de démarches mutualisées économiquement et techniquement plus efficaces.

Gestion des déchets ménagers, accueil péri-extra-scolaire, jeunesse, relais petite enfance, internet Très Haut Débit, habitat, randonnée, etc. Autant de domaines dans lesquels la communauté de communes intervient. L'objectif du Sud Messin est d'accroître encore son action en diversifiant les services apportés dans un souci permanent de qualité, d'efficacité et de maîtrise permanente des coûts.

La compétence est regroupée au sein d'une commission nommée « Enfance-Jeunesse » dans le but de mettre en cohérence l'ensemble des actions menées par la collectivité en direction des enfants, des jeunes et des familles.

C'est une instance composée de plusieurs élus et animée par une vice-présidente ; qui est chargée de préparer les dossiers qui seront soumis au conseil communautaire.

Cette commission va travailler activement sur la définition d'orientations stratégiques pour les prochaines années dans l'intention de :

- Proposer une offre éducative diversifiée et de qualité accessible à tous les enfants
- De connaître la réalité de l'offre et du besoin sur ce territoire avec l'appui technique du chargé de coopération de la convention territoriale globale de territoire
- De s'assurer financièrement de la bonne gestion de l'accueil péri et extrascolaire
- Créer du lien entre les accueils périscolaires, mais également avec les associations locales et les services internes à la CC du Sud Messin (RPE, services déchets …)

2) Les accueils péri et extrascolaires

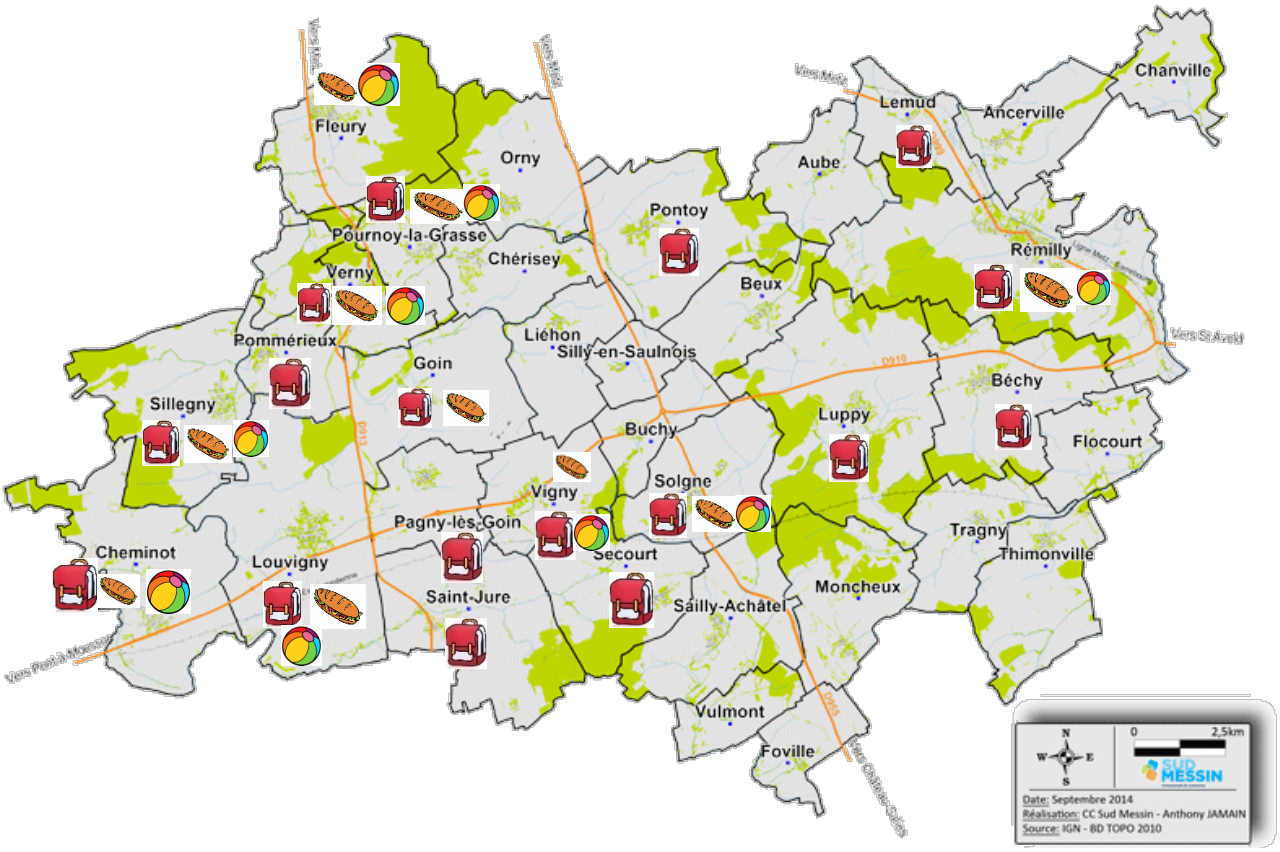

<u>Légende</u> :

Périscolaire

Extrascolaire

Ecole Primaire/Maternelle

La CC du Sud Messin, compétente pour l'accueil péri-extrascolaire de Rémilly depuis 2014, a décidé d'étendre sa compétence à partir du 1er septembre 2020 à l'ensemble des accueils sur son territoire.

Neuf accueils périscolaires sont recensés sur le territoire, 4 sont en gestions CCSM, 5 en gestions associative :

Accueil	Gestion	Périscolaire	Extrascolaire
Cheminot	CCSM	Oui	Oui
Fleury/Pouilly	Familles Rurales	Oui	Oui
Goin/Vigny	FD des Foyers Ruraux	Oui	Oui
Louvigny	CCSM	Oui	Oui
Pournoy –la-grasse	CCSM	Oui	Oui
Rémilly	Familles Rurales	Oui	Oui
Sillégny/pommerieux	Familles Rurales	Oui	Oui
Solgne	CCSM	Oui	Oui
Verny	Familles Rurales	Oui	Oui

L'objectif de la prise de compétence péri-extrascolaire par la CC du Sud Messin est de permettre une harmonisation au niveau des différents accueils et de créer du lien entre eux.

Tous les périscolaires ont leur propre projet pédagogique et n'effectueront pas les mêmes ateliers pédagogiques, n'auront pas les mêmes amplitudes horaires … mais seront bien tous rattachés aux projets éducatifs et aux intentions éducatives des associations ou de la CCSM en fonction du gestionnaire. Il est important pour la CCSM que les directeurs de structure aient une certaine autonomie sur le projet pédagogique puisqu'il est construit avec l'équipe et avec les compétences de chacun.

3) Organisation et horaires des sites sur le temps scolaire

Cheminot

Fleury/Pouilly

Goin/Vigny

Louvigny

Pournoy – la – Grasse

Rémilly

Sillégny/pommerieux

Solgne

Verny

Les activités pédagogiques complémentaires

Les APC ne relèvent pas des services d'accueils périscolaires, car elles sont du ressort de l'Education Nationale. Ces temps fonctionnent essentiellement sur les après-midis après l'école. Même si les APC ne sont pas liés aux activités périscolaires, il convient d'être complémentaire, et d'accueillir les enfants à la fin de ce temps quand cela est nécessaire et possible.

Sites accueillant les mercredis

Fleury/Pouilly, Goin/vigny, Louvigny, Pournoy-la-grasse, Rémilly, Sillégny/pommerieux, Solgne, Verny

Ces services intercommunaux et associatifs, à destination des enfants âgés de 3 a 11 ans, fonctionnent avec un partenariat financier de la CAF.
Ils sont déclarés auprès du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).
Il est constaté, sur le territoire, une offre périscolaire relativement perceptible et appréciable pour la population.

II Les priorités d'action

Les enjeux

- La mise en œuvre d'une offre cohérente sur l'ensemble du territoire communautaire
- Le maintien d'une offre de proximité sur le territoire
- L'exploitation des offres de service en direction de l'enfance et de la jeunesse.

- L'attractivité du territoire
- L'épanouissement et l'intégration dans la société de tous les enfants et jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

Les orientations, objectifs, actions

Orientations	Objectifs	Actions
Proposer un cadre adapté aux besoins des familles et des enfants	*Adapter le fonctionnement pour répondre au mieux aux besoins des familles en garantissant l'intérêt général (Horaires, règlement intérieur) *Garantir la sécurité des enfants et des encadrants(affective-physique-morale) *Assurer le respect du rythme de l'enfant et répondre aux besoins vitaux *Offrir un cadre de vie adapté à tous avec des conditions d'accueil et d'accessibilité optimales. *Accueillir tous les enfants de la CCSM dans les limites des cadres réglementaires optimales *Permettre aux enfants porteurs de handicap d'avoir accès aux structures et aux projets dans la limite des moyens et des compétences proposés par la collectivité.	*Mettre en place un projet global de fonctionnement et une journée type, adaptable en fonction des subtilités des structures. *Veiller à recruter du personnel compétant et nécessaire. *Maitriser les besoins et caractéristiques des différentes tranches d'âges, Adapter les locaux et activités. *Respecter le cadre réglementaire en vigueur. *Adapter l'accueil des enfants nécessitant un accompagnement renforcé en disposant d'un animateur spécialisé.
Contribuer au bien-être de l' enfant	*Respecter les envies de chacun à travers le choix de l'activité *Favoriser des temps d'échange entre les différentes tranches d'âge. *Offrir un cadre et un environnement sain et sécurisé permettant la détente, l'aventure et le jeu. *Ouvrir la structure vers un monde extérieur grâce à des nouvelles activités et des projets d'animations diversifiés. *Organiser la journée de l'enfant en créant une rupture avec l'environnement scolaire.	*Proposer une offre diversifiée d'activités. *Mettre en place des passerelles à travers des projets d'animation communs. *Aménager les locaux et les activités afin de crées un univers ludique. *Associer les enfants à la programmation, mettre en place des projets co-construits.
Respect des règles du vivre ensemble, citoyenneté, laïcité, …	*Favoriser la découverte de la vie en collectivité. *Amener l'enfant vers une citoyenneté active et participative. *Veiller au respect de la mixité sous toutes ses formes (sociale, culturelle, âges, sexes…). *Favoriser des actions d'animation partenariales (intergénération).	*Veiller au respect des règles de vis communes. *Pouvoir débattre des règles communes. *Développer l'accès et la connaissance aux différentes cultures. *Inclure tous les enfants afin d'y trouver sa place au sein de la structure.

Le sens du mot Citoyen ne se limite pas au civisme ou à l'éducation civique. L'apprentissage de la citoyenneté repose sur le résultat d'une construction collective. On parle d'interaction entre pairs dans le but de favoriser la participation, la coopération et l'engagement.
En dehors de la classe, les activités périscolaires et extrascolaires jouent un rôle important dans le développement des compétences citoyennes.

Les personnels pédagogiques (directeur et animateur) encadrant les enfants sont les acteurs de la mise en œuvre de l'ensemble de ces orientations, objectifs et actions.

L'engagement de l'équipe pédagogique contribue au développement de ce projet éducatif, construit pour l'enfant et sa famille. L'attitude de ces personnels est collectivité à travers une écoute et des échanges permanents. Un soutien à la formation est nécessaire.

Les enfants, les jeunes et leurs familles doivent respecter les personnels et leur action pédagogique.

III Les moyens

1) Les moyens humains

Un chargé de coopération Convention Territorial Global :

- Assurer et garantir la bonne gestion des accueils péri et extrascolaires (administratif, financière, pédagogique, règlementaire …)
- Etablir un diagnostic de territoire
- Etre le réfèrent des différents partenaires : CAF, PMI, SDJES, fournisseurs alimentaires, élus des communes …
- Etre une personne ressource pour les directeurs

Chaque site dispose d'une équipe d'animation composé d'un directeur, un adjoint (si besoin) et d'animateurs distribués au minima comme suit :
-50% de personnels qualifiées
-30% de personnels stagiaires
- 20% de personnels sans qualifications

Les directeurs s'assurent de la gestion au quotidien de l'accueil, c'est-à-dire :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- Recruter, Diriger, manager l'équipe d'animation et le personnel
- Développer les partenariats et la communication
- Gérer des inscriptions
- Veiller à la mise en œuvre des animations
- Gérer les stocks (produits ménagers, alimentaires, matériels,…)
- Accueillir des familles

Lors des accueils de loisirs, des intervenants peuvent être également présents pour la mise en place d'une animation spécifique qui requiert une certaine compétence dans un domaine bien précis.

Des bénévoles sont également présents au sein des différents accueils.

Les animateurs :

- Assure la sécurité physique est morales des mineurs
- Participer à l'accueil, à la communication et développement avec les différents acteurs
- Participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la CCSM
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Accompagner et former le personnel :

La CCSM se donne comme priorité de former ses agents.
La collectivité, elle finance en totalité ou en partie les formations (BAFA, BAFD, CNFPT, PSC1, BPJEPS, autres...)

Le candidat BAFA sera évalué et accompagné par un tuteur afin de développer son aptitude à :
- Transmettre et partager ses valeurs
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs.
- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Le candidats BAFD sera évalué et accompagné par un tuteur nommé par la CCSM (coordinateur, directeur titulaire, supérieur hiérarchique,..). La CCSM s'engage à former le directeur et lui :
- Présenter le projet éducatif
- Préciser la nature des missions qui lui sont confiées
- Rendre accessible les pièces qui ne relèveraient pas des missions qui lui sont directement attribuées, ceci pour son information et sa formation
- Présenter la grille d'évaluation
- Préciser les modalités d'évaluation de sa pratique

Les agents ayant déjà les brevets sont invités à suivre d'autres formations (CNFPT, Remise à niveau BAFD, perfectionnement BAFA,…).

2) Les moyens matériels

Le bâtiment du site de Rémilly (Péris'cube) est la propriété de la CCSM.
Suite au transfert de la compétence, les bâtiments occupés par les accueils sont mis à disposition par les communes.(Salle polyvalente/Gymnase/Ecole/Locaux divers)

L'accueil périscolaire de Rémilly dispose de 2 minibus nécessaire à l'organisation de l'accueil périscolaire sur le temps du midi et du soir. Ces minibus pourront être également mutualisés pour les autres accueils lors des accueils de loisirs ou lors des journées du mercredi.

Chaque site périscolaire dispose des moyens matériels nécessaires pour permettre la mise en place du service : ordinateur, copieur, matériel pédagogique, bureau ….

3) Les moyens financiers

Les dépenses et recettes liées à l'accueil périscolaire ou extrascolaire sont transcrites dans un budget annexe de la Communauté de Communes du Sud Messin par site périscolaire.

Chaque directeur tiendra un budget pour son propre accueil.

Les dépenses de personnel, les frais d'alimentation, les frais de transport et l'achat du matériel pédagogique constituent les principales dépenses.

- Tarifs, fixation et participation des familles et collectivités :

Les coûts supportés par les familles sont calculés en fonction du coefficient familial CAF. Elles peuvent bénéficier de différentes aides (Aides aux temps libres, MSA,CE,…)
Les Tarifs sont variables suivant les sites et la localisation.
C'est lors des conseils communautaires que les prix peuvent être fixés.

Parmi les recettes, figurent :

- La participation des familles (grille tarifaire)
- Les subventions de la CAF (PSO, PSEJ)
- La participation de la CC du Sud Messin qui vient équilibrer le budget.

IV Modalités spécifiques

Accueil d'un mineur atteint de troubles de la santé ou de handicaps

- Projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place pour les enfants atteint d'une maladie chronique. (Asthme par exemple), d'allergies ou d'intolérances alimentaires. La famille devra mentionner cette spécificité dans la fiche sanitaire à fournir dans le dossier d'inscription et transmettre le protocole en vigueur (trousse de soins également).
- Autres troubles ou handicaps
  L'accueils de l'enfant sera organisé après une concertation entre le directeur de structure, la famille et l'enfant. L'entretien servira essentiellement à définir les modalités d'accueil et les actions à mettre en place afin que l'enfant soit accueilli dans les meilleurs conditions.
  Les informations serviront :
  - A savoir si l'accueil nécessite un encadrement supplémentaire lorsque l'enfant est présent
  - Donner l'information à l'équipe d'animation afin de nommer un référent.
  - Informer l'équipe des difficultés de santé de l'enfant pour y apporter une attention particulière
  - Avoir un suivi avec les professionnels qui s'occupent de l'enfant en dehors du temps ACM.
  - Vérifier si des adaptations sont nécessaires (lieux, formation d'animateur,…)

Activités physiques, sportives et culturelles

- Les activités sportives doivent être encadrés par des titulaires de diplômes spécifiques. (Conformément à l'article R212-7 du code du sport). Un animateur BAFA, sans qualification spécifique ne pourra pas encadrer certaines disciplines. Les directeurs et la CCSM seront garant du respect de cette règle.

Voici la liste des activités nécessitant un intervenant spécialisé :

FAMILLE D'ACTIVITÉS Type d'activités
ALPINISME Activité d'alpinisme et activités assimilées.
BAIGNADE 2.1. Activité de baignade exclusive de toute activité aquatique faisant appel à des matériels spécifiques (palmes, masque, tuba, etc.). 2.2. Activité de baignade exclusive de toute activité aquatique faisant appel à des matériels spécifiques (palmes, masque, tuba, etc.) se déroulant en dehors des piscines ou baignades aménagées.
CANOË, KAYAK ET ACTIVITÉS ASSIMILÉES 3.1. Activité de découverte du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie. 3.2 Activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie.
CANYONISME Descente de canyon.
CHAR À VOILE Activité de char à voile assis, allongé, debout et char tracté.
ÉQUITATION 6.1. Approche de l'animal et découverte de l'activité au pas. 6.2. Activité de promenade équestre en extérieur sur une journée. 6.3. Activité de randonnée équestre montée de plus d'une journée. 6.4. Apprentissage de l'équitation.
ESCALADE 7.1. Activité d'escalade en deçà du premier relai. 7.2. Activité d'escalade au-delà du premier relai.
KARTING Activité de karting.
MOTOCYCLISME ET ACTIVITÉS ASSIMILÉES 9.1. Apprentissage de la maîtrise d'un véhicule terrestre motorisé à guidon (motocycle, quad, cyclomoteur etc.). 9.2. Itinérance sur voies ouvertes à la circulation publique sur un cyclomoteur ou quadricycle léger de moins de 50 cm³ ou 4 kW (5,43 cv).
NAGE EN EAU VIVE 10.1. Activité de découverte de la nage en eau vive. 10.2. Activité de perfectionnement de la nage en eau vive.
PLONGÉE SUBAQUATIQUE Plongée subaquatique en apnée (y compris la randonnée subaquatique) ou scaphandre autonome.
RADEAU ET ACTIVITÉS DE NAVIGATION ASSIMILÉES Navigation sur un radeau ou toute autre embarcation mue exclusivement à la force humaine.
RANDONNÉE PÉDESTRE 13.1. Déplacement en moyenne montagne, d'un temps de marche effectif de 4 heures maximum par jour, ne comportant pas de difficulté technique. 13.2. Randonnée pédestre en montagne.
RAQUETTES À NEIGE 14.1. Promenade en raquettes. 14.2. Randonnée en raquettes.
SKI ET ACTIVITÉS ASSIMILÉES Ski alpin, ski de fond et leurs activités dérivées et assimilées.

SPÉLÉOLOGIE Spéléologie.
SPORTS AÉRIENS Activité aérienne de parachutisme, vol à voile, aérostation, vol à moteur, planeur ultra-léger motorisé et giraviation.
SURF Activité de surf.
TIR À L'ARC Activité de découverte du tir à l'arc : tir sur cible, tir flu-flu, tir en parcours.
VOILE ET ACTIVITÉS ASSIMILÉES 20.1. Navigation diurne sur planche à voile, dériveur léger ou multicoque léger à moins de 2 milles nautiques d'un abri. 20.2. Navigation diurne sur une embarcation dans laquelle se trouvent l'encadrant et les participants à moins de 2 milles nautiques d'un abri. 20.3. Navigation au-delà de 2 milles nautiques d'un abri. 20.4. Navigation dans le cadre du scoutisme marin.
VOL LIBRE 21.1. Parapente et aile delta : manipulation sur terrain plat et pente-école, simulateur, treuil. 21.2. Vol en parapente et aile delta. 21.3. Vol biplace (parapente et deltaplane). 21.4. Activité de glisse aérotractée nautique. 21.5. Activité de glisse aérotractée terrestre.
VÉLO TOUT TERRAIN (VTT) 22.1. Activité de randonnée à VTT sur terrain peu ou pas accidenté. 22.2. Activité de VTT sur tout type de terrains.

- Les activités culturelles.

Les sites d'accueils étant surtout en campagne, les activités culturelles sont souvent réalisées sur des sites extérieurs à la CCSM ou demandant un intervenant extérieur.
Cela n'empêche pas les équipes d'animation de monter des projets afin de d'enrichir les connaissances des enfants.

IV Evaluation

Les évaluations de chaque site d'accueil et projet pédagogique des structures péri et extrascolaires serviront de base pour évaluer le projet dans son ensemble.

Pour cela, une enquête de satisfaction sera mise en place dans un premier temps destinée aux familles. Ensuite sera une grille d'évaluation qui s'appuiera notamment sur des indicateurs tels que le nombre d'enfants / Taux de satisfaction des enfants / Taux de satisfaction des familles / Taux de satisfaction des partenaires / Objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint ….

Par ailleurs, les sites sont suivis de manière régulière par la coordonnatrice enfance jeunesse dont son rôle est d'accompagner au quotidien les directeurs et les équipes

Conclusion

Un des grands objectifs pour l'année scolaire 2023/2024 a été d'harmoniser les tarifs des différents sites d'accueils collectifs de mineurs, avec l'adoption du service CDAP (anciennement CAF PRO) et d'une grille favorable aux plus « démunis ».

Un diagnostic de territoire a été établi afin de répondre aux diverses orientations politique jeunesse et notamment Enfance de la communauté de communes dans le cadre de la convention territoriale global.

Pour cela, des groupes de travails sont mis en place afin de concrétiser les actions suivantes :

- Développer l'inclusion socio-économique, sanitaire et du handicap des accueils ; exemple : formation postures à l'accueil des enfants en situation d'handicap et/ou ayant des comportements problématiques …
- Utilisation d'outils de communication commun
- Accompagnement à la parentalité
- Développer des animations interservices périscolaire (sport, culture, etc…) afin de favoriser la mutualisation des ressources et le lien entre les enfants du territoire : moments fédérateurs entre les différents accueils …
- Développer des actions passerelles entre les différents temps d'accueil des jeunes enfants 0-3 ans et 6-11 ans
- Proposer des solutions de mobilité alternative en direction des enfants à partir de 6 ans pour favoriser leur accès aux lieux d'activités
- Développer des actions éco-citoyennes
- Découverte du sport /handisport» et du monde en rapport avec les JO 2024. Le sud messin est « terre de jeux »

Les accueils de loisirs extrascolaires, sont proposés à plus grande échelle sur la période « vacances » sur le territoire et une offre est proposée sur le territoire pour chaque période de vacances.